



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20231222-2023_112-DE

S²LO

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-112

Séance du 22 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	14
Présents	10
Absents	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	12
Contre	0
Absentions	0

Date de convocation

18/12/2023

Date d'affichage

18/12/2023

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme Mireille DERYCKE, M. LEBRUN Sébastien, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine

Procuration :

M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. PEUZIN Louis

Absent excusé :

Mme MAYER Arlette

Absent :

Mme DENUT Jacqueline

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme DERYCKE Mireille

BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement.

Vu le budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement voté par l'assemblée délibérante le 12 avril 2023, budget voté par chapitre.

Considérant qu'au budget primitif, il a été prévu, pour les reversements des redevances à l'Agence de l'Eau :

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 21 350.00 € dont

Article 701249 – Redevance pollution domestique 14 220.00 €

Article 706129 – Redevance modernisat° des réseaux de collecte 7 130.00 €

Or, il s'avère que les redevances à reverser à l'Agence de l'Eau sont supérieures à celles prévues (encaissements sur factures années antérieures)

Article 701249 – Redevance pollution domestique 18 810.78 €

Article 706129 – Redevance modernisat° des réseaux de collecte 9 242.76 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter la décision modificative n° 2 telle que présentée ci-dessous :

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Art 611 – Sous-traitance générale - 6 704.00 €

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Art 701249 – Redevance pollution domestique + 4 591.00 €

Art 706129 – Redevance modernisat° des réseaux de collecte + 2 113.00 €

...

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20231222-2023_112-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'ROUT', enclosed within a hand-drawn rectangular box.

Daniel ROUT



Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DERYCKE', written in a cursive style.

Mireille DERYCKE